



LE VILLAGE ENCHANTEUR
778 Impasse de La Fage
24290 La Chapelle Aubareil
Tél/WhatsApp : 06.76.95.28.74

CONTRAT DE PRESTATION – SÉMINAIRE D'ENTREPRISE

Contrat N° : 2026-01-26-CBCMA

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Prestataire : La SAS LE VILLAGE ENCHANTEUR, SIRET 94469379500014 RCS de Périgueux, dont le siège social est situé au 778 Impasse de La Fage, 24290 La Chapelle Aubareil, représentée par ses gérants, Monsieur Yann Decker et Madame Émilie Juin. Ci-après dénommé "le Prestataire".

ET

Le Client :

- **Société :** CBCMA
- **Représentant :** Monsieur Vincent Mellet
- **Téléphone :** 06 14 01 40 85
- **Email :** vincentmellet@wanadoo.fr Ci-après dénommé "le Client".

Il a été arrêté et convenu ce qui suit, en référence au devis N° DEV-20260120-CBCMA.

Article 1 - Objet du Contrat Le présent contrat a pour objet l'organisation d'un séminaire de cohésion d'entreprise incluant la privatisation du domaine "Le Village Enchanteur" pour un groupe de **25 personnes**.

Article 2 - Période de la Prestation La prestation est consentie pour une durée de **deux (2) nuitées**, prenant effet le **27 juin 2026 à partir de 16h00** et se terminant le **29 juin 2026 à 16h00**.

- **Arrivée :** Le samedi 27 juin 2026, à partir de 16h00.
- **Départ :** Les hébergements devront être libérés pour 11h00 le lundi 29 juin 2026. La salle de réunion pourra être utilisée jusqu'à 16h00.



06.76.95.28.74



contact@le-village-enchanteur.com



SIRET : 94469379500014



Article 3 - Détail des Prestations et Conditions Financières Le montant total des prestations confirmées est fixé à **3 625,00 € TTC** (trois mille six cent vingt-cinq euros toutes taxes comprises).

Ce montant inclut :

- **Privatisation du site (2 nuits)** : Hébergement pour 25 personnes et mise à disposition de la salle de réunion équipée. (2 800,00 €)
- **Service Linge** : Fourniture du linge de lit (lits faits à l'arrivée) et du linge de toilette pour 25 participants. (375,00 €)
- **Service Ménage** : Forfait de ménage final pour l'ensemble des chalets et de la salle de réunion. (450,00 €)

Article 4 - Prestations de Restauration (Optionnelles) Les prestations de restauration listées ci-dessous sont optionnelles et devront faire l'objet d'une confirmation écrite de la part du Client au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

- **Dîner du samedi soir (25 pers.)** : 625,00 €
- **Petits déjeuners (2 matins, 25 pers.)** : 600,00 €
- **Total Restauration** : 1 225,00 €

En cas de confirmation, ce montant sera ajouté à la facture finale.

Article 5 - Taxe de Séjour Conformément à la réglementation, une taxe de séjour sera perçue au profit de la commune.

- **Tarif** : 0,50 € par nuit et par personne adulte.
- **Calcul** : 25 adultes x 2 nuits x 0,50 € = **50,00 €**. Ce montant sera ajouté à la facture finale.

Article 6 - Conditions de Règlement

1. **Acompte** : Un acompte de **30%** du montant des prestations confirmées (art. 3), soit **1 087,50 € TTC**, est à régler par virement bancaire à la signature du présent contrat pour valider la réservation.
2. **Solde** : Le solde, incluant les options éventuelles et la taxe de séjour, sera facturé après la prestation et payable à réception de la facture.





Coordonnées bancaires pour le virement de l'acompte :

- **Titulaire** : SAS LE VILLAGE ENCHANTEUR
- **IBAN** : FR76 1090 7002 8886 2219 7870 772
- **BIC/SWIFT** : CCBPFRPPBDX

Article 7 - Conditions d'Annulation

- **Annulation par le Client** : En cas d'annulation, l'acompte de 30% versé à la réservation reste acquis au Prestataire. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'intégralité du montant des prestations confirmées (art. 3) est due.
- **Annulation par le Prestataire** : En cas d'annulation par le Prestataire, celui-ci s'engage à rembourser au Client l'intégralité des sommes versées.

Article 8 - Cession et Sous-location La présente prestation est consentie à titre exclusif au Client. Toute cession ou sous-location totale ou partielle est formellement interdite.

Fait en deux exemplaires originaux, à La Chapelle Aubareil, le 26/01/2026.

Le Prestataire (Yann Decker / Émilie Juin) (*Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"*)

Le Client (Pour la société CBCMA, Vincent Mellet) (*Signature, cachet de l'entreprise, et mention "Lu et approuvé"*)

